

*Date de dépôt: 17 juin 2001*

*Messagerie*

## Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier:

- a) P 1338-A « Défendons la poste de Choulex »
- b) P 1344-A Pour le maintien de la poste de La Plaine

**Rapporteur : M. Louis Serex**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La pétition concernant le maintien de la poste de La Plaine a été déposée le 7 février 2001 au secrétariat du Grand Conseil, munie de 473 signatures. Elle demande le maintien du bureau de poste de La Plaine.

Celle concernant le maintien de la poste de Choulex a été déposée le 16 mars 2001 au secrétariat du Grand Conseil, munie de 1050 signatures. Elle demande le maintien du bureau de poste de Choulex.

Les membres de la Commission des pétitions ont examiné ces pétitions lors de leurs séances des 19 mars, 9 avril, 7 et 14 mai 2001, sous la présidence de M. Hubert Dethurens.

Les procès-verbaux des séances ont été rédigés avec compétence par MM. Jean-Luc Constant et Frédéric Deshusses que nous remercions.

### 1. Audition des pétitionnaires

#### *1.1 Pétition 1338 (La Plaine) (19 mars 2001)*

Les pétitionnaires, M<sup>m</sup>e et MM. Claire Bronner, Friedrich Bronner et Max Oettli, sont reçus par la commission.

M<sup>m</sup>e Claire Bronner informe tout d'abord la commission que les habitants

de La Plaine se sont installés à cet endroit en raison de la qualité de vie qui y règne et que dans ce contexte, la présence d'un bureau de poste à La Plaine est importante.

M<sup>me</sup> Claire Bronner explique qu'en cas de suppression de la poste de La Plaine, les habitants devraient se rendre à Satigny, afin de retirer un envoi recommandé ou d'envoyer un colis. Pour les habitants ne disposant pas d'un moyen de transport individuel, le trajet prendrait un certain temps en bus et train.

M<sup>me</sup> Claire Bronner indique encore que la poste de La Plaine est également utilisée par l'entreprise Firmenich et par de nombreux frontaliers, provenant entre autres du village voisin de Challex (F).

M<sup>me</sup> Claire Bronner souligne encore l'importance de la qualité du service offert par un bureau de poste. Elle insiste également sur l'importance du rôle social d'un bureau de poste et sur la nécessité de conserver les contacts humains, leur remplacement par des machines n'étant pas opportun.

M. Max Oettli ajoute que le bureau de poste de La Plaine se trouve au centre du village (750 habitants). Il insiste à son tour sur la clientèle de frontaliers utilisant la poste de La Plaine.

A la suite des demandes d'un commissaire, les pétitionnaires indiquent que, selon leurs informations, les postes de La Plaine, Russin et Cartigny devraient disparaître, celles de Dardagny et Avully devant être maintenues.

A la suite d'une question d'un commissaire concernant l'origine de la pétition, M. Friedrich Bronner répond que celle-ci a été lancée par un collaborateur de Firmenich, puis reprise par un groupe d'habitants.

M. Friedrich Bronner informe enfin la commission que la population des villages alentours est en constante augmentation et qu'il s'y construit toujours davantage de logements.

### ***1.2 Pétition 1344 (Choulex) (14 mai 2001)***

Les pétitionnaires, M<sup>me</sup> Martine Gregoletto et M. Jean-Claude Droze, sont reçus par la commission.

M. Jean-Claude Droze explique tout d'abord que la pétition a été déposée à la suite de l'annonce du programme de restructuration de La Poste et du départ à la retraite à fin avril des deux postiers de Choulex. Une pétition a été lancée, une « assemblée communale » a même eu lieu, réunissant 80 à 90 personnes.

M. Jean-Claude Droze relève que sur les 1050 signatures, 450 proviennent d'habitants de la commune, les 650 autres d'usagers de La Poste ne résidant pas à Choulex.

M. Jean-Claude Droze indique que La Poste, à laquelle une copie de la pétition a été adressée, a répondu que le chiffre d'affaires du bureau de la poste de Choulex avait diminué de 10 %. Il ignore toutefois les modalités de ce calcul.

M. Jean-Claude Droze informe la commission que la commune de Choulex ne dispose plus de la caisse Raiffeisen ni d'une épicerie. Il considère que la commune perd « tous les lieux conviviaux où les habitants peuvent se rencontrer ». Ainsi, la manifestation organisée samedi 12 mai pour fêter le départ à la retraite des deux postiers a réuni entre 200 et 300 personnes.

M. Jean-Claude Droze explique à la commission que La Poste a fait deux propositions à la commune : un partenariat ou un service à domicile. Le partenariat semble impossible aux pétitionnaires, puisque la commune de Choulex ne dispose plus ni d'épicerie ni de banque. Le service à domicile est également problématique, puisqu'après deux tentatives infructueuses de « livraison » de courrier, ce dernier est déposé dans un office postal d'une autre commune, ce qui obligerait les habitants à aller dans un autre village.

A la demande de plusieurs commissaires, M. Jean-Claude Droze indique que le bureau postal n'a pas été fermé à la suite du départ à la retraite des postiers, mais qu'un délai lui a été octroyé. Actuellement, ce sont des intérimaires qui assurent le fonctionnement de l'office.

## **2. Audition des représentants de La Poste (9 avril 2001)**

Les représentants de *La Poste*, MM. Ulrich Perren, responsable de la région ouest et Georges Champoud, responsable du réseau pour la région ouest, sont reçus par la commission.

M. Ulrich Perren indique tout d'abord que les clients utilisent de moins en moins le réseau physique des offices de poste, alors que l'origine des prestations postales s'est diversifiée (paiements par voie informatique) et que la clientèle privée est distinguée de la clientèle commerciale.

M. Ulrich Perren poursuit en expliquant que La Poste doit, selon la mission donnée par le Conseil fédéral, en même temps assurer un service public équitable et arriver à l'autonomie financière. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996, les activités postales et de télécommunication ont été séparées. L'autonomie de La Poste nécessite une réorganisation de l'entreprise.

M. Ulrich Perren présente les services que La Poste doit assurer sur l'ensemble du territoire suisse :

- récolte, transport et distribution des lettres ;
- trafic des colis jusqu'à 2 kilos ;
- versements et paiements.

La Poste dispose actuellement d'un réseau de 3390 offices, qui ont été classés en 3 catégories ("1P", "2P", "3P"). 700 à 900 offices ont été classés en catégorie "1P" ; à Genève, 16 bureaux ont été classés "1P", 72 en "2P".

M. Ulrich Perren décrit ensuite les tâches attribuées aux offices des différentes catégories: *« Les offices "3P" seront dotés de l'ensemble des services Postfinance et disposeront d'un personnel spécialement formé pour la vente de produits financiers, tels que des assurances, des fonds de placement, l'ouverture des comptes Déposito. Les offices "3P" proposeront aussi la vente de produits informatiques, télématiques et de téléphonie mobile. Les offices "2P" ressembleront aux offices actuels. Enfin, les bureaux classés "1P" assureront exclusivement les services publics, tels que définis plus haut. Ce sont ces offices qui seront touchés par la réorganisation. »*

M. Ulrich Perren présente enfin le déroulement chronologique du projet, qui doit s'étendre sur 5 ans et comprendre 2 phases : *« une phase réactive durant laquelle les changements de catégorie des bureaux deviennent effectifs lors des départs naturels du personnel ; une phase proactive durant laquelle La Poste propose à son personnel de nouvelles affectations ».*

A la demande d'un commissaire, M. Ulrich Perren indique que le comportement de la clientèle est un critère déterminant, la titularité de la propriété du bâtiment n'ayant elle pas d'influence. Le maintien d'un office postal est délicat, dès que la fréquentation se situe en dessous de 100 clients par jour.

M. Ulrich Perren explique à la commission que les réactions à la réorganisation du réseau postal sont plutôt bonnes en Suisse allemande, mais très vives dans le Jura et à Genève.

Répondant à une question d'un commissaire, M. Ulrich Perren précise que les buralistes peuvent sans autre devenir facteurs : *« toutes les nouvelles affectations sont envisageables, cela dépend des capacités d'adaptation du personnel ».*

Il est demandé quelles sont les relations entre La Poste et les partenaires. M. Ulrich Perren répond que le partenaire doit offrir des prestations au moins

durant 2 heures par jour, qu'il doit payer le personnel et que La Poste lui verse une indemnité forfaitaire.

M. Ulrich Perren souligne encore la nécessité pour La Poste de situer ses bureaux à proximité de voies de communication et / ou dans des lieux de passage, tels que des centres commerciaux. Ainsi, à Genève, c'est déjà le cas à Balexert, au Lignon et à Thônex.

### **3. Audition des autorités communales**

#### **3.1 Pétition 1338 (La Plaine) (9 avril 2001)**

MM. Bernard Dugerdil, maire de Dardagny, Henri Davier et Jean-Louis Mory, adjoints, sont reçus par la commission.

M. Bernard Dugerdil indique tout d'abord qu'une séance a eu lieu le 5 février 2001 avec le DEEE, La Poste et les représentants des 14 communes touchées par la réorganisation du réseau postal. Il informe la commission qu'il avait été décidé à cette séance que les discussions relatives à La Poste auraient lieu par région et non par commune.

M. Bernard Dugerdil explique que les bureaux de poste de Russin, La Plaine et Dardagny ont été classés "1P". Il indique que la commune de Russin compte 390 habitants et que la commune de Dardagny compte 1300 habitants (dont 750 à La Plaine).

M. Bernard Dugerdil signale également à la commission que les communes de Russin et Dardagny ont rencontré des responsables de La Poste. Ces derniers avaient alors annoncé qu'une étude était en cours au sujet du réseau postal du Mandement.

Il semble cependant que le bureau de La Plaine puisse subsister, ceux de Dardagny et Russin allant probablement disparaître.

M. Bernard Dugerdil conclut que la suppression des offices postaux de Russin et Dardagny modifierait profondément la vie sociale de ces communes et aurait des conséquences importantes sur les petites et moyennes entreprises. Les autorités communales attendent maintenant le résultat de l'étude de La Poste.

Pour sa part, M. Jean-Louis Mory indique qu'il a eu une discussion avec le buraliste de La Plaine. La réorganisation du réseau postal du Mandement (La Plaine, Dardagny, Russin) signifierait la diminution de 3 facteurs et 3 buralistes à 2 facteurs et 1 buraliste. Par ailleurs, les horaires du buraliste de La Plaine seraient réduits de 54 à 27 heures hebdomadaires.

### **3.2 Pétition 1344 (Choulex) (14 mai 2001)**

M<sup>me</sup> Christiane Jousson, maire de Choulex et M. Roland Pasche, adjoint, sont reçus par la commission.

A la suite d'une question d'un commissaire, M<sup>me</sup> Christiane Jousson explique que les pétitionnaires sont issus d'un groupement d'habitants de Choulex et que la commune les soutient. Elle confirme que la banque Raiffeisen a déjà quitté la commune et qu'il ne reste plus que les bistrots pour permettre aux habitants de se rencontrer.

M<sup>me</sup> Christiane Jousson indique que la commune souhaite pouvoir bénéficier de la solution de filiale, mais considère inacceptable la proposition de La Poste : en effet, la commune assumerait les coûts liés aux services, les salaires et rétrocéderait une somme à La Poste. (La proposition de la poste se trouve en annexe.)

M<sup>me</sup> Christiane Jousson explique encore que la commune admettrait une réduction des horaires d'ouverture jusqu'à 2 heures par jour. La commune accepterait de renoncer au loyer du local où se trouve La Poste ; elle refuse en revanche d'assumer toutes les charges et de payer encore une redevance à La Poste !

A la suite d'une question, M<sup>me</sup> Christiane Jousson souhaiterait un horaire permettant aux personnes qui travaillent de se rendre à La Poste. Un horaire 7h30 - 10h00 et 17h00 - 19h00 pourrait convenir. La commune est cependant ouverte à toutes les propositions.

M<sup>me</sup> Christiane Jousson conclut en expliquant que la commune discute concernant la poste avec les communes de Presinge et Gy.

### **4. Audition du représentant du DEEE (9 avril 2001)**

M. Jean-Charles Magnin, directeur des affaires économiques du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures (DEEE) est reçu par la commission.

M. Jean-Charles Magnin excuse tout d'abord le secrétaire général du DEEE, qui s'occupe personnellement de la question de la réorganisation du réseau postal. Il indique ensuite à la commission que le Département a appris par voie de presse la réorganisation postale et ses conséquences pour Genève.

M. Jean-Charles Magnin rappelle ensuite que le département a déjà

organisé deux séances :

- La première a réuni les maires des communes concernées par la réorganisation du réseau postal, les syndicats et La Poste. Le plan de restructuration du réseau y a été présenté en détails.
- La seconde a réuni l'Association des communes genevoises (ci-après ACG) et le département. Sur proposition du département, l'ACG a voté une résolution s'opposant à la réorganisation du réseau.

M. Jean-Charles Magnin indique encore que les compétences cantonales en matière de réseau postal sont très limitées, le canton pouvant coordonner les actions communales ou jouer un rôle de médiateur. Le DEEE souhaite d'ailleurs « *non seulement assurer un suivi, mais aussi piloter les démarches* ».

## **5. Discussions de la commission**

### ***5.1 Pétition 1338 (La Plaine) (19 mars et 7 mai 2001)***

Un commissaire explique tout d'abord que La Poste, contactée par les autorités d'une commune où un bureau postal devait être supprimé, a accepté de débattre avec la commune et a présenté plusieurs propositions, dont le passage d'un camion postal et l'ouverture réduite d'un bureau (buraliste passant d'un village à l'autre, selon les heures de la journée).

Un commissaire relève alors que l'idée du camion postal constituerait un retour aux années d'avant-guerre. Il constate encore que La Poste diminue son offre de prestations, alors que la population devrait pouvoir disposer des prestations essentielles à proximité.

Un commissaire reprend les remarques des pétitionnaires sur le rôle social de La Poste et constate que la fermeture des bureaux de poste dans les villages conduirait à maintenir les personnes âgées à leur domicile.

Un commissaire précise que La Poste a promis des solutions, mais que la décision finale est subordonnée à l'accord des employés concernés.

Un commissaire indique qu'il a entendu le directeur de La Poste affirmer à la radio que les petits offices postaux situés à moins de 10 minutes par transports publics d'un autre office seraient fermés.

Un commissaire estime que les communes doivent être soutenues. Un autre commissaire rappelle que l'Etat dispose d'un pouvoir minime, mais qu'il doit néanmoins soutenir les communes.

Un commissaire relève enfin que la disproportion entre les économies

réalisées par la fermeture de certains bureaux et les salaires des dirigeants doit conduire au soutien à la pétition.

### **5.2 Pétition 1344 (Choulex) (14 mai 2001)**

Un commissaire se demande quelle stratégie la commission doit adopter face à ces pétitions, étant donné que des pétitions sur le même sujet seront certainement déposées prochainement.

Un commissaire estime qu'il faut reprendre les arguments de La Poste, « *montrer les aberrations du réseau tel que La Poste le propose* », et insister sur les temps de trajet en transports publics.

A la suite d'une remarque d'un commissaire relevant que la coordination entre les communes fonctionne bien, un autre commissaire – considérant que les communes sont concurrentes pour la conservation d'un office postal – se demande jusqu'où la collaboration subsistera.

Un commissaire pense que la question du service public est centrale et estime que les nouveaux services bancaires proposés par La Poste devraient permettre de compenser les coûts du service public.

Un commissaire estime que les communes doivent trouver des solutions originales pour attirer les habitants à la poste et que les bureaux postaux doivent encore davantage diversifier leurs offres.

Un commissaire rappelle qu'il y a quelques années La Poste avait décidé de regrouper le tri du courrier des petites communes dans l'une d'elles. Les oppositions avaient été assez fortes, mais maintenant cela ne pose plus de problème.

Un commissaire souhaite enfin qu'il soit mentionné dans le présent rapport que les méthodes de communication de La Poste avec les communes sont inacceptables : en effet ces dernières « sont traitées comme des quantités négligeables, et doivent être associées aux discussions ».

## **6. Votes de la commission**

### **6.1 Pétition 1338 (La Plaine) (7 mai 2001)**

Le renvoi au Conseil d'Etat est accepté par 13 OUI (2 AdG, 3 S, 2 Ve, 3 L, 2 R et 1 DC), sans opposition, ni abstention.

La Commission des pétitions vous propose par conséquent, Mesdames et Messieurs les députés, de **renvoyer la pétition 1338 au Conseil d'Etat**.

**6.2 Pétition 1344 (Choulex) (14 mai 2001)**

Le renvoi au Conseil d'Etat est accepté par 9 OUI (3 S, 1 Ve, 2 L, 2 R et 1 DC), sans opposition, ni abstention.

La Commission des pétitions vous propose par conséquent, Mesdames et Messieurs les députés, de **renvoyer la pétition 1344 au Conseil d'Etat.**

## Pétition

(1338)

### pour le maintien de la poste de La Plaine

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les 473 signatures représentent une prise de position qui, dans sa simplicité est d'une éloquence extrême. Les habitants et riverains de notre village souhaitent le maintien de notre bureau de poste, non pas uniquement pour des raisons sentimentales, mais surtout pour des raisons pratiques et pragmatiques. Les industries et commerces locaux y trouvent des prestations indispensables sur leur lieu d'établissement. Pour des frontaliers c'est un service au guichet et des cases postales utiles. Pour les nombreux résidents de notre commune la poste est une institution quotidienne de voisinage dont l'utilité fait la preuve par sa fréquentation. Une présence postale personnelle et compétente n'est pas un luxe pour nous. De plus, par sa situation au centre du village et adjacente à l'école, notre bureau postal assure ses fonctions postales et bancaires pour la plupart d'entre nous et fait partie de notre vie. Un conseiller national valaisan a bien dit ces derniers jours que « la poste est au cœur de nos villages ».

Les alternatives proposées par la direction des postes ne nous semblent point convaincantes et ne remplaceront jamais les prestations d'un buraliste compétent et les connaissances du terrain d'un bon facteur. Au niveau des emplois, on prétend que ceux des postiers de la région seront déplacés dans d'autres services. Or le buraliste, tout comme le maire, le cantonnier, le cheminot et l'instituteur compte dans la communauté comme un personnage dont la fonction mérite un certain suivi et respect. Il est douteux que l'administration postale, penchée sur ses feuilles de calcul, tienne suffisamment compte de cet aspect des choses. Un ancien directeur de la régie l'exprime ainsi: « La Poste a perdu la confiance de ses clients et démotivé son personnel ». Faisons en sorte de lui donner tort !

Le discours de la notion du service public réellement au service de la population (au lieu de se comporter comme une entreprise aux bénéfices faramineux pour ses actionnaires) a été suffisamment exposé ailleurs, mais mérite d'être rappelé, car ce débat est loin d'être clos.

Pour ces raisons nous vous demandons de tout mettre en œuvre envers

les autorités fédérales afin de maintenir notre poste, tout comme les autres offices en sursis, et ainsi d'assurer l'identité et la qualité de notre village.

En conclusion, nous comptons sur vous pour donner suite à notre pétition et la transmettre aux instances compétentes. Vous remerciant d'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, nous restons à votre disposition pour des plus amples renseignements.

N.B. : 473 signatures

*M. Max Oettli*

73, route de la Plaine

1283 La Plaine

## Pétition

(1344)

### « Défendons la poste de Choulex »

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Nous vous adressons la pétition « Défendons la poste de Choulex ».

Sur 285 ménages desservis par l'office postal 1244, nous avons recueilli :

400 signatures auxquelles il y a lieu d'ajouter

50 signatures provenant d'habitants de la commune rattachés aux offices  
1253 et 1222 et

600 signatures provenant d'usagers de la poste hors de notre commune,  
soit

### **1050 signatures au total**

Vous ne manquerez pas de remarquer le fort soutien apporté à cette pétition par des habitants de nombreuses autres communes que la nôtre. Les multiples réactions enregistrées lors de la récolte de signatures démontrent l'inquiétude et le mécontentement de la population envers les projets de « réorientation du réseau postal ».

Nous sollicitons donc l'appui du Grand Conseil dans la recherche d'une solution satisfaisante pour l'ensemble des usagers de La Poste.

**Les soussignés, usagers de la poste de Choulex, demandent le maintien d'un bureau postal dans notre village.**

N.B. : 1050 signatures  
Groupement de la défense de la  
poste de Choulex  
120, route de Choulex  
1244 Choulex

Annexe à insérer: proposition de La Poste à la commune de Choulex.